

Burkina Faso : Quand le mariage interreligieux met les cœurs à l'épreuve

Ils s'aiment, se respectent, se projettent ensemble. Mais entre eux se dresse une frontière invisible, souvent plus lourde que les murs : la religion. Au Burkina Faso, le mariage interreligieux reste un sujet sensible, chargé de tensions familiales, d'interprétations religieuses et de douleurs silencieuses.

Le Burkina Faso est souvent cité comme un modèle de cohabitation pacifique entre religions. Musulmans, chrétiens et adeptes des religions traditionnelles partagent les mêmes quartiers, les mêmes marchés, parfois les mêmes familles. Les fêtes religieuses sont célébrées ensemble, dans un esprit de solidarité largement reconnu.

Pourtant, lorsqu'il s'agit de mariage, cette harmonie apparente se fissure. L'amour interreligieux, accepté dans la sphère sociale, devient brusquement un tabou dès qu'il est question d'union officielle. Les couples se heurtent alors à des résistances parfois brutales, souvent familiales, presque toujours silencieuses.

Âgée de 21 ans, Damatou Ganamé est une jeune fille de confession musulmane, pratiquante. Elle a grandi dans une famille attachée aux valeurs religieuses et aux traditions. Rien, dans son parcours, ne la prédisposait à devenir le symbole d'un conflit entre amour et foi. Et pourtant.

Elle rencontre un homme catholique. Entre eux, la relation se construit lentement, sainement, sur la base du respect. Ils parlent de tout : de religion, de projets, d'avenir. Aucun ne cherche à convertir l'autre. Chacun respecte la foi de son partenaire.

« Ce n'était pas une aventure. On se projetait clairement dans le mariage », confie-t-elle.

Mais lorsque la question de l'union est évoquée dans sa famille, tout bascule.

Dès les premiers instants de présentation de famille, une question surgit et casse l'ambiance : « De quelle religion est-il ? ». Damatou réplique : « il est catholique ».

« Tu feras mieux de l'oublier au plus vite », murmura une voix.

Si certains parents expriment des inquiétudes, ce sont surtout les oncles qui opposent un refus catégorique. Pour eux, la décision est non négociable : une femme musulmane ne peut épouser un chrétien, elle doit obligatoirement épouser un musulman.

Le dialogue est rompu. Les arguments de Damatou Ganamé, son amour, sa souffrance, ne sont pas entendus. La jeune femme se retrouve seule face à une décision qui dépasse sa volonté.

La dépression comme conséquence silencieuse

Ce rejet familial plonge Damatou Ganamé dans une profonde détresse. Elle parle de nuits sans sommeil, de crises de larmes, d'un sentiment permanent de culpabilité. Culpabilité d'aimer. Culpabilité de résister. Culpabilité de faire souffrir sa famille, malgré elle.

« Je ne savais plus qui j'étais. Une fille obéissante ou une femme amoureuse ? »

Progressivement, elle sombre dans une dépression. Une souffrance invisible, rarement reconnue, souvent minimisée. Autour d'elle, peu comprennent l'intensité de ce combat intérieur. Damatou Ganamé ne demande pas qu'on approuve son choix, seulement qu'on l'écoute.

« J'étais à bout. J'ai pleuré presque toutes les larmes de mon corps. Un soir, je marchais sur l'échangeur du Nord et j'ai voulu me jeter du haut de l'échangeur pour ne plus avoir à souffrir », dit-elle tristement.

Aujourd'hui, elle vit toujours dans l'incertitude. Son histoire est loin d'être un cas isolé. De nombreuses femmes, mais aussi des hommes, vivent le même dilemme, contraints de choisir entre leur bonheur personnel et la paix familiale.

À quelques kilomètres de là, une autre histoire offre un regard différent sur le mariage interreligieux. Ibrahim, musulman, est marié depuis six ans à une femme chrétienne. Leur union, loin d'être parfaite, est pourtant bien réelle.

Dès le départ, le couple sait que le chemin sera difficile. Les familles s'interrogent, s'inquiètent, parfois s'opposent. Les questions fusent : quelle religion pour les enfants ? Quelles fêtes célébrer ? Quels rites respecter ?

« Le plus dur, ce n'est pas notre couple, ce sont les pressions extérieures », explique Ibrahim.

Avec le temps, le dialogue devient leur principal outil. Ils établissent des règles claires, basées sur le respect mutuel. Chacun pratique sa foi librement, sans contrainte. Le couple refuse de faire de la religion un champ de bataille.

Les témoignages de D.G et d'Ibrahim illustrent une réalité paradoxale : la société accepte la diversité religieuse tant qu'elle reste visible mais non engageante. Dès que cette diversité touche à l'institution du mariage, elle devient une menace pour l'ordre établi.

Dans de nombreuses familles, le mariage reste un acte collectif, impliquant l'honneur, la transmission religieuse et la continuité des valeurs. Le choix individuel y est souvent relégué au second plan.

Religion ou interprétation sociale ?

Une question centrale se pose alors : les religions interdisent-elles réellement le mariage interreligieux, ou s'agit-il d'interprétations sociales et culturelles ?

Pour y répondre, la parole des leaders religieux est essentielle. Leur rôle dépasse la spiritualité : ils influencent les mentalités, apaisent les tensions et orientent les décisions familiales.

Pour mieux comprendre les positions religieuses qui nourrissent les débats et parfois les incompréhensions autour du mariage interreligieux, nous avons recueilli l'analyse de l'Imam Nouhoun Bakayogo, imâm au CERFI et à l'AEEMB, une voix respectée dans l'enseignement et la sensibilisation islamiques au Burkina Faso.

D'emblée, l'Imâm rappelle que l'islam est une religion d'ouverture, fondée sur la coexistence pacifique et le respect du pluralisme religieux. Il s'appuie sur le Coran pour souligner que la diversité des croyances n'est ni un accident ni une anomalie, mais une réalité voulue par Dieu :

« Et si ton Seigneur avait voulu, Il aurait fait des gens une seule communauté. Or, ils ne cessent d'être en désaccord entre eux » (Sourate 11, verset 118).

Cependant, précise-t-il, cette ouverture ne signifie pas l'effacement des principes fondamentaux de la foi islamique, notamment lorsqu'il s'agit du mariage. En islam, le mariage dépasse largement le cadre d'un simple contrat social ou d'une relation affective. Il est aussi un engagement spirituel, un cadre de transmission des valeurs religieuses et un socle pour l'équilibre moral et éducatif de la famille.

Dans ce sens, l'islam autorise le mariage entre un homme musulman et une femme issue des “Gens du Livre”, c'est-à-dire chrétienne ou juive, mais dans des conditions strictes. Le guide spirituel rappelle à ce propos un épisode marquant de l'histoire islamique : le mariage du Prophète Muhammad avec Safiyya bint Huyayy, issue des Gens du Livre. Ce mariage, souligne-t-il, s'est fait dans la liberté la plus totale, après que Safiyya eut reçu un choix clair et digne, sans contrainte, quant à sa foi.

En revanche, l'Imâm est formel : le mariage entre une femme musulmane et un non-musulman n'est pas autorisé en islam. Une position qui, selon lui, est souvent mal comprise et perçue comme discriminatoire, alors qu'elle répond à une logique de protection de la foi et de la cohérence spirituelle du foyer.

L'enjeu central, explique-t-il, concerne la responsabilité religieuse et éducative du mari dans la famille islamique. Si ce dernier ne partage pas la foi musulmane, il devient difficile de garantir pleinement la liberté religieuse de l'épouse,

l'éducation islamique des enfants et la stabilité spirituelle du foyer. L'interdiction ne vise donc pas à exclure, mais à préserver la dignité spirituelle et l'identité religieuse.

Une réalité minoritaire mais bien présente au Burkina Faso

Dans le contexte burkinabè, le mariage interreligieux existe bel et bien, reconnaît l'Imâm Bakayogo, mais il demeure relativement minoritaire. Il apparaît davantage en milieu urbain, dans des espaces marqués par le brassage culturel, scolaire ou professionnel.

Toutefois, l'expérience montre que nombre de ces unions se heurtent, à long terme, à des difficultés profondes : pratiques religieuses divergentes, éducation des enfants, gestion des fêtes religieuses, pression familiale persistante.

« Ce qui est socialement possible n'est pas toujours spirituellement viable sur la durée », souligne-t-il avec prudence.

Familles opposées : entre crainte et protection

Face à l'opposition catégorique de certaines familles, comme celle vécue par Damatou Ganamé, l'Imâm invite à une lecture nuancée. Selon lui, ces refus ne relèvent pas toujours d'une hostilité aveugle. Ils sont souvent nourris par des craintes légitimes, fondées sur des expériences réelles : peur de la perte de l'identité religieuse, conflits familiaux durables, souffrances liées à l'éducation des enfants ou rupture avec les repères communautaires.

L'opposition est rarement uniquement religieuse. Elle est aussi culturelle et sociale. Au Burkina Faso, rappelle-t-il, le mariage n'engage pas seulement deux individus, mais deux familles, parfois deux communautés entières. Il entraîne des implications collectives, y compris sur des questions juridiques et religieuses sensibles, comme l'héritage, où les règles islamiques sont clairement établies.

Parents et choix du conjoint : une autorité encadrée

Sur la question délicate de l'autorité parentale, l'Imâm Bakayogo insiste sur l'équilibre prôné par l'islam. Les parents ont un rôle essentiel de conseil, de protection et d'orientation. Leur expérience est précieuse. Mais le consentement libre des futurs époux est une condition fondamentale de validité du mariage.

Un mariage forcé, rappelle-t-il avec fermeté, est nul en islam. Pour autant, l'enfant adulte reste tenu au respect, à l'écoute et au dialogue, surtout lorsque les parents invoquent des arguments religieux solides.

« Ni dictature parentale ni individualisme rebelle », résume-t-il. L'islam appelle à une voie médiane, fondée sur la sagesse et la responsabilité.

Dialogue, foi et paix sociale

Pour concilier respect des parents et liberté de choix, l'Imâm recommande le dialogue sincère, la consultation (shûrâ) et la recherche du bien commun. Expliquer son choix avec sagesse, écouter les inquiétudes parentales et privilégier ce qui préserve à la fois la foi, la famille et la paix intérieure restent, selon lui, la meilleure voie.

L'Imâm Nouhoun Bakayogo rappelle que l'islam est une religion de coexistence pacifique, mais aussi de principes clairs. Le mariage n'est pas qu'une affaire de sentiments : c'est un projet de foi, de transmission et de responsabilité.

« Là où le dialogue est sincère et la religion respectée, la société trouve son équilibre, incha Allah », fait-il savoir.

Face aux tensions que soulèvent les unions interreligieuses, l'Église catholique adopte une posture à la fois nuancée et exigeante. Pour en saisir toute la profondeur, nous avons rencontré Lawagoudoin Paul Ki, religieux des Fils de Marie Immaculée (FMI) et diacre.

Selon lui, l’Église distingue d’abord deux grandes réalités souvent confondues dans le langage courant. À l’entendre, la première concerne les mariages dits “mixtes”, conclus entre chrétiens de confessions différentes, par exemple entre un catholique et un protestant baptisé dont le baptême est reconnu par l’Église catholique. « Ces unions, bien que nécessitant une autorisation expresse de l’autorité ecclésiastique, sont reconnues comme ayant une valeur sacramentelle. Elles s’inscrivent dans la dynamique de l’œcuménisme, ce dialogue entre Églises chrétiennes visant l’unité, tout en reconnaissant l’existence d’une certaine communion spirituelle entre baptisés », dit-il.

La seconde réalité, poursuit-il plus délicate, est celle des mariages avec disparité de culte, conclus entre une personne catholique et une personne non baptisée musulmane, juive ou issue d'une confession dont le baptême n'est pas reconnu. « D'un point de vue strictement juridique, l'Église considère ce type d'union comme frappé d'un empêchement dirimant, c'est-à-dire rendant le mariage nul en principe. Historiquement, cette interdiction visait avant tout à protéger la foi du conjoint catholique et l'éducation chrétienne des enfants.

Toutefois, avec le concile Vatican II, l’Église a introduit une possibilité de dispense canonique, accordée par l’évêque, permettant la célébration de ces mariages dans certaines conditions. Ce changement s’inscrit dans la reconnaissance du droit au mariage et de la liberté religieuse. Aujourd’hui encore, ces unions sont perçues par l’Église comme des lieux potentiels de dialogue interreligieux, mais elles ne sont nullement encouragées en raison des risques spirituels, culturels et familiaux qu’elles comportent », confie le diacre.

Le diacre Paul Ki souligne d’ailleurs une réalité préoccupante observée localement : dans l’archidiocèse de Ouagadougou, une grande majorité des mariages entre jeunes filles catholiques et musulmans connaissent l’échec, parfois très rapidement. Une fragilité qui s’explique, selon lui, par les divergences profondes dans la conception du mariage, de la foi et de la vie familiale.

Des principes clairs pour préserver la foi et la stabilité du foyer

À l’entendre, pour l’Église catholique, qu’il s’agisse d’un mariage interreligieux ou non, certains principes demeurent non négociables : l’unité du couple, l’indissolubilité du lien conjugal, ainsi que la procréation et l’éducation chrétienne des enfants.

« Dans le cadre des mariages avec disparité de culte, ces exigences se traduisent par des engagements précis. La partie catholique doit promettre sincèrement de préserver sa foi et de faire tout son possible pour que les enfants soient baptisés et éduqués dans l’Église catholique. Le conjoint non catholique, quant à lui, doit être pleinement informé de ces obligations et les accepter en toute connaissance de cause », fait-il savoir.

Pour le diacre, l’un des dangers majeurs réside dans une attitude de renoncement spirituel déguisée en neutralité, lorsque certains couples affirment que les enfants “choisiront plus tard” leur religion. Une posture qu’il assimile à une démission éducative, source de confusion religieuse et de fragilité intérieure chez les enfants.

Des défis humains et spirituels majeurs

Au-delà du cadre juridique, confie le diacre, l’Église observe de nombreux défis concrets vécus par les couples interreligieux.

« La difficulté à partager une vie spirituelle commune, l’impossibilité de prier ensemble ou de vivre les sacrements à deux, engendrent souvent une solitude intérieure profonde. À cela s’ajoutent les tensions liées à l’éducation des enfants, qui deviennent parfois un terrain de rivalité religieuse ou de conflits silencieux.

Dans certains cas, la pression conduit même à des conversions forcées, généralement de la partie la plus vulnérable du couple, compromettant la liberté religieuse et l’équilibre conjugal », fait-il savoir.

Un accompagnement pastoral renforcé

Selon le diacre Ki, consciente de ces réalités, l’Église catholique ne se contente pas d’autoriser ou d’interdire. Elle met en place un accompagnement rigoureux des couples concernés. À l’entendre, cela passe par des catéchèses prénuptiales approfondies, des entretiens personnels, une clarification des attentes sur la foi, l’éducation des enfants, la gestion de la vie familiale et financière.

« La partie catholique est particulièrement soutenue afin de renforcer sa foi et sa capacité à vivre dans un environnement interreligieux. À Ouagadougou, des initiatives spécifiques, comme le pèlerinage annuel des couples islamо-chrétiens au sanctuaire Notre-Dame de Yagma, témoignent de cette volonté d’accompagnement spirituel continu », précise-t-il.

Familles opposées : des peurs plus que de la haine

Concernant le rejet familial, le diacre Paul Ki invite à dépasser les jugements rapides. Selon lui, les familles s’opposent rarement par méchanceté.

« Leurs refus sont souvent motivés par la peur de la perte de l’identité religieuse, la crainte pour l’éducation des enfants et le regard social.

Cependant, ces inquiétudes ne doivent jamais conduire à l’oppression ou au mariage forcé, que l’Église condamne fermement. Si la bénédiction familiale est importante, elle n’est pas une condition de validité du mariage, qui repose avant tout sur le consentement libre des époux.

Pour concilier traditions familiales et choix personnel, l’Église plaide pour un dialogue profond entre héritage culturel, exigences de l’Évangile et réalités contemporaines. Certaines traditions enrichissent le sens du mariage ; d’autres doivent être purifiées lorsqu’elles entravent la liberté ou la dignité des personnes », laisse-t-il entendre.

Entre foi et amour, un équilibre fragile

À l'image des propos de l'Imâm Bakayogo, l'intervention du diacre Paul Ki met en lumière une convergence frappante : toutes les religions prônent le vivre-ensemble, mais chacune cherche aussi à protéger la cohérence spirituelle de la famille.

Les femmes, premières victimes du rejet

Dans la majorité des cas, ce sont les femmes qui subissent le plus durement les conséquences du refus familial. Elles portent le poids de la tradition, de l'honneur familial et de la transmission religieuse. Leur souffrance est souvent tue, banalisée ou interprétée comme une faiblesse.

La dépression de Damatou Ganamé n'est pas un cas isolé. Elle révèle un enjeu de santé mentale, rarement abordé dans les débats religieux et sociaux.

Le mariage interreligieux ne doit pas être idéalisé. Il comporte des défis réels. Mais le silence, le rejet brutal et l'absence de dialogue produisent davantage de dégâts que les différences de foi elles-mêmes.

Les témoignages recueillis montrent une urgence : ouvrir des espaces de discussion, impliquer les leaders religieux, sensibiliser les familles, accompagner les couples.

Aimer sans renier sa foi

Au fond, le mariage interreligieux pose une question essentielle à nos sociétés : peut-on aimer sans renier sa foi, et croire sans renier l'amour ?

Damatou Ganamé cherche encore une réponse. Ibrahim, lui, a fait le pari du dialogue. Entre ces deux trajectoires se dessine toute la complexité d'un sujet profondément humain.

Le mariage interreligieux n'est ni une trahison ni une solution miracle. Il est une réalité, vécue au quotidien par des hommes et des femmes qui demandent simplement le droit d'aimer dans le respect de leurs croyances.

À l'heure où le Burkina Faso prône la cohésion sociale et le vivre-ensemble, ces histoires invitent à repenser la place de l'amour, de la foi et de la liberté individuelle.

Car derrière chaque débat religieux, il y a des vies. Et derrière chaque refus, parfois, un cœur brisé.

Carine DARAMKOUM

Tiiga Info